

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

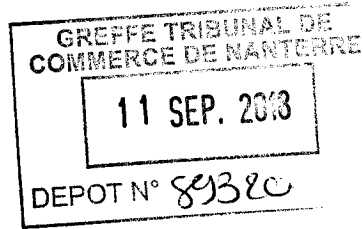
**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 08206

Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2018 sous le numéro de dépôt 89320



PLUME SAS
4 place Jean Zay
92300 Levallois-Perret
RCS Nanterre 821 812 773

Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 20 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt août, à seize heures,

Assemblée présidée par Augustin PAUL-PETIT, Président de Plume SAS, convoquée conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la société.

Sont présents,

- Augustin PAUL-PETIT, président, détenant 50% des parts sociales de PLUME SAS
- Paul de LORGERIL, directeur-général, détenant 50% des parts sociales de PLUME SAS

Cet ensemble représentant plus des deux tiers (2/3) des parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément à l'article 26 des statuts de la société.

Rappel de l'ordre du jour

Monsieur Augustin Paul-Petit et Monsieur Paul de Lorgeril, associés de la société PLUME, en considération de leur intention d'apporter leurs titres respectifs à des sociétés holdings personnelles, ont pris les décisions suivantes :

- Agrément des nouveaux associés ;
- Modification corrélative des statuts.

Article 1 - Agrément des nouveaux associés

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, les deux associés de PLUME SAS ont décidé d'apporter l'intégralité de leurs parts sociales à deux holdings respectivement détenues à 100% par chacun des associés :

- A2P, détenue par Augustin Paul-Petit à 100%
- Omphalos SAS, détenue par Paul de Lorgeril à 100%

Les parts ainsi apportées ont fait l'objet d'une nouvelle valorisation, validée par le rapport du commissaire aux apports Yann Chappuit, le 23 juillet 2018.

Sous condition de la réalisation définitive des apports mentionnés aux sociétés holdings, les associés décident donc d'agréer en qualité de nouveaux associés les sociétés A2P et Omphalos.

Article 2 - Modification corrélative des statuts

Il résulte de ce qui précède que les associés décident de modifier l'annexe 2 des statuts de la Société relative à la liste des souscripteurs au capital social de la société, qui est donc modifié comme suit :

LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS

	Nombre d'actions souscrites	Montant total des souscriptions	Répartition du Capital Social
A2P SAS 4, place Jean Zay 92300 Levallois-Perret	50.000	50.000 €	50%
Omphalos SAS 87, rue Lamarck 75010 Paris	50.000	50.000 €	50%
Total	100.000	100.000 €	100%

Discussions autour de l'ordre du jour

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

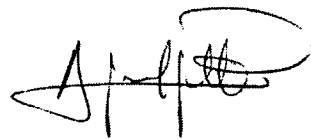
L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la discussion autour de l'ordre du jour, approuve la résolution sus-citée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

- Pour : 2 voix, représentant 100% des parts sociales
- Contre : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures quinze (16h15). De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le directeur-général.

Fait à PARIS, le 20/08/2018



Augustin PAUL-PETIT, Président



Paul de LORGERIL, Directeur-Général